Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.09.2009 Révision: 10.09.2009

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

· **Identification de la substance ou de la préparation**

· **Nom du produit:** **MISSILE 360**

· **Code du produit:** 1180MISSI01
· **Emploi de la substance / de la préparation:** Herbicide

· **Composition:** Glyphosate 360 g/l (sous forme de sel d'isopropylamine)

· **Producteur/fournisseur/distributeur:**
TRADI-AGRI
47, rue RASPAIL
92594 LEVALLOIS-PERRET
Téléphone : 01 41 06 90 00
Fax : 01 41 06 90 01 / 01 41 06 90 09

· **Service chargé des renseignements:**
+33 (0)2 41 83 42 42 (24H/24H)
e-mail : fds@tradi-agri.com

· **Renseignements en cas d'urgence:**
Numéro ORFILA : 01 45 42 59 59

CENTRE ANTI-POISONS :
- PARIS Tel : +33 (0)1 40 05 48 48
- LYON Tel : +33 (0)4 72 11 69 11
- MARSEILLE Tel : +33 (0)4 91 75 25 25

2 Identification des dangers

· **Principaux dangers:**

Xi Irritant
N Dangereux pour l'environnement

· **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**
Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.
R 36 Irritant pour les yeux.
R 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Pour éviter des risques pour l'homme et l'environnement, le mode d'emploi est à observer.
· **Système de classification:**
La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

*

3 Composition/informations sur les composants

· **Caractérisation chimique**
· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.
· **Formulation :** Concentré Soluble (SL)

· **Composants dangereux:**

CAS: 38641-94-0 EINECS: 254-056-8	Glyphosate, sel d'isopropylamine N; R 51/53	41,54%
	Surfactant Xn, Xi, N; R 22-41-50/53	10,0 - 25,0 %

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

F

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.09.2009 Révision: 10.09.2009

Nom du produit: MISSILE 360

(suite de la page 1)

4 Premiers secours

· **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
· **Après contact avec la peau:** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
· **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
· **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

· **Moyens d'extinction:**
CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
· **Dangers particuliers dus à la substance, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés:**
Peut être dégagé en cas d'incendie:
Oxyde d'azote (NOx)
Monoxyde de carbone (CO)
· **Equipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
· **Autres indications** Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

· **Les précautions individuelles:** Tenir à l'écart toute personne présente et rester dans le sens du vent.
· **Mesures pour la protection de l'environnement:**
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
· **Méthodes de nettoyage/récupération:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Assurer une aération suffisante.

*
7 Manipulation et stockage

· **Manipulation:**
· **Précautions à prendre pour la manipulation:**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter la formation d'aérosols.
· **Préventions des incendies et des explosions:** Le produit n'est pas explosif.

· **Stockage:**
· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Ne conserver que dans le fût d'origine.
· **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec les aliments.
· **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.
· **Température maximale de stockage:** 40 °C
· **Température minimale de stockage:** -5 °C

F

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.09.2009 Révision: 10.09.2009

Nom du produit: MISSILE 360

(suite de la page 2)

*
8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
· **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **Equipement de protection individuel:**
· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
· **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.
· **Protection des mains:**

Gants en caoutchouc synthétique

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
· **Matériau des gants**
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
· **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
· **Protection des yeux:**

Lunettes de protection hermétiques

· **Protection du corps:** Utiliser une tenue de protection.

*
9 Propriétés physiques et chimiques

· **Indications générales**	
Forme:	Liquide
Couleur:	Ambré
Odeur:	Caractéristique
· **Changement d'état**	
Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	Non déterminé.
· **Point d'éclair:**	Non applicable.
· **Auto-inflammation:**	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· **Danger d'explosion:**	Le produit n'est pas explosif.
· **Pression de vapeur:**	Non déterminée
· **Densité à 20°C:**	1,17 g/cm³

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.09.2009 Révision: 10.09.2009

Nom du produit: MISSILE 360

(suite de la page 3)

· **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:** Entièrement miscible

· **valeur du pH (80 g/l) à 20°C:** 4,4 - 4,9

10 Stabilité et réactivité

· **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
· **Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

· **Toxicité aiguë:**

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

38641-94-0 Glyphosate, sel d'isopropylamine

Oral	LD50	>5000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>5000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	>1,3 mg/l (rat)

· **Effet primaire d'irritation:**
· **de la peau:** Pas d'effet d'irritation.
· **des yeux:** Effet d'irritation.
· **Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.
· **Indications toxicologiques complémentaires:**
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:
Irritant

12 Informations écologiques

· **Effets écotoxiques:**

· **Toxicité aquatique:**

38641-94-0 Glyphosate, sel d'isopropylamine

Oral	EC50/72h	166 mg/l (scenedesmus subspicatus)
	LC50/48h	930 mg/l (daphnia)
	LC50/96h	>1000 mg/l (poisson)

· **Remarque:** Toxique chez les poissons.
· **Indications générales:**
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
Toxique pour les organismes aquatiques.

13 Considérations relatives à l'élimination

· **Produit:**
· **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Réemploi de l'emballage interdit. Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les partenaires de la filière ADIVALOR.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.09.2009 Révision: 10.09.2009

Nom du produit: MISSILE 360

(suite de la page 4)

· **Emballages non nettoyés:**
· **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
· **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

*
14 Informations relatives au transport

· **Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier):**

· **Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train):**	9 Matières et objets dangereux divers.
· **Indice Kemler:**	90
· **No ONU:**	3082
· **Groupe d'emballage:**	III
· **Etiquette de danger:**	9
· **Marquage spécial:**	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· **Désignation du produit:**	3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Glyphosate, sel d'isopropylamine, Alkyl amine de suif éthoxylée)

· **Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):**

· **Classe IMDG:**	9
· **No ONU:**	3082
· **Label**	9
· **Groupe d'emballage:**	III
· **No EMS:**	F-A,S-F
· **Marine Pollutant:**	Oui
	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· **Désignation technique exacte:**	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Glyphosate, isopropylamine salt, Amines, tallow alkyl, ethoxylated)

· **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:**

· **Classe ICAO/IATA:**	9
· **No ID ONU:**	3082
· **Label**	9
· **Marquage spécial:**	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· **Groupe d'emballage:**	III
· **Désignation technique exacte:**	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Glyphosate, isopropylamine salt, Amines, tallow alkyl, ethoxylated)

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.09.2009 Révision: 10.09.2009

Nom du produit: MISSILE 360

(suite de la page 5)

· **Dangers pour l'environnement:**
Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : Glyphosate, sel d'isopropylamine, Alkyl amine de suif éthoxylée

15 Informations réglementaires

· **Marquage selon les directives CEE:**
Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/les lois respectives nationales.

· **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:**

Xi Irritant
N Dangereux pour l'environnement

· **Phrases R:**
36 Irritant pour les yeux.
51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

· **Phrases S:**
23 Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols [terme(s) approprié(s) à indiquer par le fabricant].
26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
36/39 Porter un vêtement de protection approprié et un appareil de protection des yeux/du visage.
51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
57 Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

· **Identification particulière de certaines préparations:**
Pour éviter des risques pour l'homme et l'environnement, le mode d'emploi est à observer.

· **Classification établie par le Comité d'Homologation des produits antiparasitaires à usage agricole (France) :**
Classification : Xi, Irritant.
Phrases R :
R36 : Irritant pour les yeux.

· **Prescriptions nationales:**
· **Maladies professionnelles**
Tableau 49 : Affections cutanées provoquées par les amines aliphatiques, alicycliques ou les éthanolamines
Tableau 49bis : Affections respiratoires provoquées par les amines aliphatiques, les éthanolamines ou l'isophoronediamine
· **Rubrique ICPE** n° 1173 : Stockage et emploi de substances dangereuses pour l'environnement

16 Autres données

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases R importantes:**
22 Nocif en cas d'ingestion.
41 Risque de lésions oculaires graves.
50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

· **Contact:** e-mail : fds@tradi-agri.com

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.09.2009 *Révision: 10.09.2009*

Nom du produit: MISSILE 360

(suite de la page 6)

· **Information**
Selon avis de la Commission d'étude de la toxicité en date du 17 décembre 2003, en matière de protection des travailleurs, les délais de ré-entrée suivants sur les parcelles traitées sont recommandés :

Produits classés	délai de ré-entrée
Cultures à l'extérieur de locaux	Min. 6h
Cultures à l'intérieur de locaux après ventilation des locaux	Min. 8h
Produits classés R36, R41, R38, R34, R35	Min. 24h
Produits classés R42, R43	Min. 48h

· **Stabilité :**
La durée de conservation du produit est de 3 ans minimum dans son emballage d'origine, en respectant les températures mini et maxi de stockage (confère article 10-2-6 du Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides).

· **Validité :**
Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi.
L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que pour ceux pour lesquels il est conçu. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.
· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

F